



COMMISSION PROFESSIONNELLE DES SERVICES DES RESSOURCES MATÉRIELLES (CPSRM)

DÉCLARATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PROFESSIONNELLE DES SERVICES DES RESSOURCES MATÉRIELLES À L'ÉGARD DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans la foulée des décisions prises par les Nations Unies, dans le cadre du Sommet mondial sur le développement durable en 2002 à Johannesburg, et suite aux travaux du Colloque de la Commission professionnelle des services des ressources matérielles (CPSRM) sous le thème « Donner un sens durable à nos gestes », les membres de la CPSRM prennent l'engagement de contribuer à la promotion et au respect du développement durable dans les sphères et activités relevant de leurs responsabilités au sein des commissions scolaires.

Ce faisant, ils font leur la définition du développement durable proposée par le Rapport Brundtland en 1987 :

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs »

Les membres de la CPSRM s'engagent ainsi :

À prôner une vision fondée sur le respect des personnes, des systèmes vivants et de l'environnement qui favorise une économie respectueuse des impacts de ses activités, une société juste et un environnement sain pour les générations actuelles et à venir, dans une perspective d'amélioration de la vie des personnes et de préservation des ressources.

À apporter leur contribution professionnelle à la sensibilisation du milieu éducatif ainsi que des différentes collectivités, organisations et entreprises de la société québécoise envers des pratiques respectueuses des principes du développement durable.

À stimuler l'acquisition et le partage des savoirs et des savoir-faire dans le cadre des activités du domaine des ressources matérielles qui ont un impact sur le développement durable.

À mettre en évidence les enjeux reliés au développement durable et à supporter les actions du milieu éducatif qui visent l'atteinte des objectifs inhérents au développement durable.

À favoriser la concertation, la collaboration et l'imputabilité des décideurs face à ces questions.

À promouvoir le développement durable à travers l'ensemble du réseau des commissions scolaires ainsi qu'auprès des communautés environnantes.

En prenant cet engagement, les membres de la commission professionnelle des services ressources matérielles entendent confirmer leur appui aux personnes et groupes qui œuvrent à la mise en place d'une nouvelle gouvernance sous le signe du développement durable et, avec eux, ils souhaitent participer activement au renforcement des trois fondements interdépendants du développement durable, le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement.

Signé à Mont-Tremblant, le 17 novembre 2006,
lors de l'assemblée générale de la CPSRM,
dans le cadre de la 34^e session de perfectionnement
sous le thème
« Donner un sens durable à nos gestes »